



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023 A 20H30

Sous la présidence de Madame Sandrine DUBOIS, Maire de la commune de Saint Martin le Châtel.

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Nadège BERTHAUD, Christian CHENAUX, Loïc CURT, Christophe DEBAT, Sandrine DUBOIS, Catherine DUC, Esther DUMAIRIE, Jean-Philippe LOUVET, Lilian MOREL, Stéphanie PELUS, Jean-François RAVET, Emma RENARD, Isabelle SAGE.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie PELUS

Par convocation en date du 9 novembre 2023, l'ordre du jour est le suivant :

1. Intervention des enseignantes pour la présentation du projet « Notre école, faisons-la ensemble » (NEFLE)

Les enseignantes présentent le projet « NEFLE », porté par Mme LEQUERTIER. Ce projet permet aux écoles d'améliorer la réussite, le bien-être des élèves et réduire les inégalités scolaires.

Plusieurs thèmes sont possibles : aménagement (classe flexible, cours de récréation, école à l'extérieur), le numérique, art, lecture, science, etc...

Elles expliquent que celui-ci est pris en charge à 100% mais que la commune devra faire l'avance des frais. Le matériel acheté appartiendra à l'école.

Depuis la rentrée, une réflexion est portée par chacune d'entre elles afin de proposer des classes et une école innovante. Des questionnaires ont été proposés aux élèves et aux familles afin de recueillir leurs avis.

Le projet a été déposé sur une plateforme. Ses 3 axes sont : bien-être de tous pour s'émanciper, bienveillance de tous pour être protégé et bien apprendre pour s'instruire.

Une réponse devrait être apportée en décembre après une présentation orale à l'académie. En cas de réponse positive, le projet pourra être démarré dès janvier 2024 sur une durée de cinq ans. Une convention entre le rectorat et la commune sera alors mise en place.

Après une présentation de leurs classes, et afin de mener à bien leur projet d'aménagement des salles, les enseignantes demandent au conseil municipal, la possibilité d'installer des placards muraux et pour certaines de retirer des radiateurs dans les classes. Ces travaux ne rentrant pas dans le cadre du financement de ce projet, ils seraient à la charge de la commune.

Départ de Christophe DEBAT à 21 h33

Le conseil municipal est d'accord avec le projet et demande le chiffrage des placards muraux afin de les prévoir éventuellement au prochain budget.

2. Validation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023

3. Demande de subvention auprès du SDIS 01 concernant du matériel pour le SLIS de Saint-Martin-le-Châtel

Madame le Maire récapitule les achats effectués pour de nouvelles tenues ainsi que du matériel pour les sapeurs-pompiers.

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC	COMPTE	ÉLIGIBLE SUBVENTION
PRODUITS SLIS	GALLIN	178,38€	214,06€	6553 (fonctionnement)	NON
BIP	TPL	347,76€	417,31€	21568 (investissement)	NON
LOT DE SAUVETAGE	GALLIN	448,13€	537,76€	6553 (fonctionnement)	OUI
VETEMENTS	DUMONT SECURITE	3017,20€	3620,64€	21568 (investissement)	OUI
VETEMENTS	DUMONT SECURITE	2232,63€	2679,16€	21568 (investissement)	OUI
TENSIOMETRE	DUMONT SECURITE	92,14€	163,37€	6553 (fonctionnement)	OUI
PANTALONS	DUMONT SECURITE	131,04€	297,76€	21568 (investissement)	OUI

Soit un montant total de 7014,87€ en investissement et 915,19 € en fonctionnement.

La commune a la possibilité de demander une subvention au SDIS 01 pour l'achat du matériel.

Voici les 3 niveaux de subvention accordé par le SDIS01 :

- 20 % matériels courants ;
- 30 % Incitation ciblée à l'achat (D.A.E., signalisation des véhicules et transmission de l'alerte)
- 60 % Equipement Protection Individuelle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès du SDIS 01

DIT que le matériel sera exclusivement réservé aux pompiers du SLIS de Saint-Martin-le-Châtel.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voteants : 12 – Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0

4. Modification du périmètre d'intérêt communautaire de la voirie. Procès-verbal de fin de mise à disposition de la voirie communale

Madame le Maire expose :

- que la commune de Saint-Martin-le-Châtel avait transféré en 2003 la compétence voirie à son ancienne intercommunalité de rattachement ;
- qu'en application des articles L.5211-5 et L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, ce transfert de compétence d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale avait entraîné de plein droit la mise à disposition gratuite des biens de la commune nécessaires à l'exercice de cette compétence c'est-à-dire la voirie ;
- que l'ancienne intercommunalité a ensuite fusionné au sein de la Communauté

- d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse le 1er janvier 2017 ;
- que le 3 octobre 2022, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la modification du périmètre d'intérêt communautaire de la voirie à la faveur de l'examen d'une délibération-cadre afférente à cette compétence à partir du 1^{er} janvier 2023 ;
 - que, par l'approbation de cette dernière, les élus communautaires ont notamment validé la rétrocession des voiries communales d'intérêt communautaire aux 41 communes concernées ;
 - que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 10 octobre 2022 fixant le montant des charges à restituer aux 41 communes concernées a été approuvé à la majorité qualifiée à la fin de l'année 2022.

Il convient dès lors de mettre fin à la mise à disposition des voies communales au 31 décembre 2022 en établissant un procès-verbal contradictoirement entre les parties, et dont un cadre type est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition des voies communales

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Votants : 12 – Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0

5. Décision modificative n°1 – Virement de crédits

Afin de procéder au paiement de la facture de l'EPF n°2023-00000821 relative à l'annuité du portage EPF 725 de la SCI les Charmilles, il convient, par virement de crédits, de transférer et d'ouvrir les crédits en dépenses d'investissement suivants :

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT						
DIMINUTION DE CREDITS			AUGMENTATION DE CREDIT			OBSERVATION
IMP	LIBELLE	MONTANT	IMP	LIBELLE	MONTANT	
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-7130,73 €	Chapitre 027 Compte 27638	Autres immobilisations financières	7130,73 €	EPF Portage 725 – SCI les Charmilles
TOTAL		-7130,73 €			7130,73 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de modifier le budget tel que ci-dessus

Votants : 12 – Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0

➤ **Ressources Humaines** : (rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine)

- L'arrêt de l'agent périscolaire est prolongé jusqu'au 30 novembre.

➤ **Commission bâtiments** : (rapporteur : M. CHENAUX Christian)

- L'installation du soubassement de la salle des fêtes et de la salle annexe est prévue du 27/11 au 01/12 par l'entreprise BEAL.
- La pompe à chaleur de la salle des fêtes a été vérifiée par l'entreprise ABEC dans le cadre d'un contrat de maintenance.
- Le devis pour la réparation des puits de lumière de la salle des fêtes a été validé.
- Contrôle APAVE : suite au contrôle, 2 blocs de secours sont à changer et des plans sont à modifier. Intervention prévue le 22/11.
- Vidéoprotection : Le commandant de gendarmerie ayant donné son accord, un référent passera le 29/11 à 9h00 afin d'établir un chiffrage.

➤ **Commission voirie** : (rapporteur : M. LOUVET Jean-Philippe)

- Il convient de faire faire une estimation du prix de vente de l'épaveuse en l'état. Le conseil municipal souhaite se renseigner, pour la vente, sur la réglementation auprès de la trésorerie.
- Une nouvelle campagne d'élagage a été faite et des relances ont été envoyées.
- M. LOUVET a relancé le référent voirie pour l'aménagement route de Polliat ainsi que pour la prévision du programme voirie 2024.

➤ **Fêtes et Cérémonies** : (rapporteuse : Mme BERTHAUD Nadège)

- Repas communal : il convient de prévoir le repas communal sur le 1^{er} trimestre 2024. Mme BERTHAUD demande l'avis au conseil municipal. Après avoir échangé, la date retenue est le samedi 10 février. Une réunion d'organisation est à prévoir avec l'Amicale des Pompiers.

5 **Compte rendu des réunions**

- LOGIDIA : (rapporteuse : Sandrine DUBOIS)

En raison d'un problème de limites de propriété, la vente du terrain à LOGIDIA n'a pu aboutir. Un retour du géomètre est attendu afin de régler le problème. Christian CHENAUX explique qu'il faudra sans doute déclasser et désaffecter les places de stationnement pour effectuer la vente. Ces places seront rétrocédées à la commune par LOGIDIA à l'achèvement des travaux. Le conseil municipal souhaite prévenir le département de cette anomalie.

- Point sur le conseiller numérique : (rapporteuse : Catherine DUC)

Le conseiller intervient depuis 2 ans.

Ce dispositif, porté par la commune de Polliat, était subventionné initialement à hauteur de 100% par l'Etat. Actuellement, l'Etat souhaite subventionner ce dispositif à hauteur de 60%. Une réunion s'est tenue début octobre afin de définir l'avenir de ce dispositif sur notre territoire.

Lors de cette réunion, dix communes ont envisagé de pérenniser ce dispositif mais n'ont pu donner une réponse définitive avant de consulter leur conseil municipal (dont 2 communes extérieures, du secteur de Péronnas, qui arrête le dispositif, principalement faute de conseiller). Il est proposé de reconduire le contrat pour 1 an à compter du mois de novembre 2023.

Finalement, 2 communes se sont désengagées. Il ne reste que 8 communes.

Le conseiller devrait intervenir à hauteur de ½ journée tous les 15 jours. Cela représente un budget pour la commune d'environ 1500€ par an. Le planning reste à affiner afin de connaître les lieux d'intervention.

6 Questions diverses

- Classe ULIS : *(rapporteuse : Sandrine DUBOIS)*

Réception d'une facture pour un enfant habitant sur notre commune et scolarisé en classe ULIS sur Polliat pour un montant de 596.40 €.

- Demande de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers : *(rapporteuse : Sandrine DUBOIS)*

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers demande à la commune la mise à disposition d'une salle pour effectuer des séances de sport. Après discussion, le conseil décide à la majorité de ne pas accepter leur demande.

- Amicale des Donneurs de sang : *(rapporteuse : Sandrine DUBOIS)*

L'inauguration de l'arbre de vie initialement prévue en décembre est reportée au samedi 3 février 2024. Suite aux différentes propositions d'essences à planter, le choix s'est orienté à l'unanimité sur le *Celtis Australis* (Micocoulier de Provence). Une demande de devis va être faite afin de connaître le tarif avec la plantation.

Mme le Maire annonce la démission du président. L'intérim est donc assuré par la vice-présidente jusqu'à la prochaine assemblée générale prévue en mars 2024.

- Autolaveuse salle des fêtes : *(rapporteuse : Sandrine DUBOIS)*

Concernant les problèmes de nettoyage avec l'autolaveuse, plusieurs devis avaient été demandés pour un éventuel remplacement. Après recherche, il s'avère que cette auto-laveuse n'a que 8 ans. Une révision a donc été effectuée.

- Commission scolaire : *(rapporteuse : Sandrine DUBOIS)*

Une commission scolaire se tiendra le mercredi 29 novembre à 20h.

- Conférence Bresse : *(rapporteuse : Sandrine DUBOIS)*

Madame le Maire rappelle aux élus que la prochaine conférence Bresse se déroulera à la salle de fêtes de la commune le mardi 21 novembre à 19h.

Le prochain conseil est prévu le mercredi 20 décembre à 19h00.

La séance est levée à 23h15.

**Le secrétaire de séance,
Stéphanie PELUS**



**Le Maire,
Sandrine DUBOIS**



